

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 19/2022
19 mai 2022

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition des sociétés exploitantes des garages Pattyn par le groupe Steveny

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 19 mai 2022 la concentration par laquelle Steveny Holding SRL (le groupe Steveny) envisage de prendre le contrôle exclusif de C&C Finance SRL et de GOOD C.C. SRL, sociétés exploitantes des garages Pattyn.

Les parties sont actives dans le secteur de la distribution automobile et des services y associés.

La concentration a été notifiée le 6 mai 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le groupe Steveny exploite, au travers de deux filiales :

- des concessions automobiles de marque Kia situées à Braine-l'Alleud, Dinant, Hannut, Huy, Marche-en-Famenne, Namur et Wavre ;
- des concessions de marque Ford situées à Arlon, Barvaux, Braine-l'Alleud, Charleroi, Dinant, Gembloux, Heppignies, Hannut, Huy, Marche-en-Famenne, Namur, Nivelles, Sambreville et bientôt Walcourt.

C&C Finance contrôle les sociétés Nivauto SRL, Nivelles Automobiles SA, Ets H. Pattyn et Fils SA, SAWA Braine SRL, SAWA Center SRL et Société Automobile de Waterloo SA. Celles-ci exploitent des concessions automobiles de marques Audi, Volkswagen, Skoda, Seat et Cupra situées à Braine-l'Alleud, Genappe, Nivelles et Waterloo. La société Nivelles Automobiles exploite également une carrosserie multimarque sous l'enseigne Wondercar. Good C.C. exploite un atelier mécanique multimarque à Nivelles.

Les activités des parties se chevauchent sur les marchés de la vente de véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers, neufs ou d'occasion, des services de carrosserie, de la distribution de pièces détachées, et, de manière très limitée, de l'entretien-réparation pour les marques vendues par les parties.

Néanmoins, en raison de la position limitée des parties sur les marchés concernés, l'ABC constate dans sa décision du 19 mai 2022 que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).